



Paris le 26 juin 2019

**Lettre d'information aux victimes de l'incendie du 22 juin 2019,
rue de Nemours, dans le XI^{ème} arrondissement de Paris**

Madame, Monsieur

Suite à l'incendie survenu rue de Nemours le 22 juin 2019, le Parquet de Paris, le Préfet d'Ile de France et la Ville de Paris ont confié à l'association Paris Aide aux Victimes, l'animation d'un espace d'information et d'accompagnement des victimes en application du décret n° 2016-1056 du 3 août 2016. Cet espace qui a vocation à vous accueillir dans la durée, est en lien avec les services de la Mairie du 11^{ème} arrondissement qui a assuré le premier accueil.

L'Espace d'Information et d'Accompagnement (EIA) situé 18 rue Poliveau – 75005 PARIS, vous propose une information sur les droits, un accompagnement social et un soutien psychologique, ainsi qu'une orientation personnalisée auprès des services sociaux, médico-psychologiques et judiciaires. **Des juristes, des avocats spécialisés en réparation du préjudice corporel, en droit des assurances et en droit immobilier, un représentant de la Fédération Nationale des Victimes d'accidents collectifs (FENVAC), des psychologues et une assistante sociale** assurent des permanences. Ils sont en lien avec les assurances et la Fédération Française de l'Assurance (FFA). Tous ces services sont gratuits et confidentiels.

Vous pouvez nous joindre ou prendre rendez-vous en téléphonant au **01 83 62 25 05**, ou au **07 88 70 70 38** du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Vous pouvez également prendre directement contact avec les services et les associations dont les coordonnées sont en pièce jointe.

En restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre engagement à vos côtés dans les difficultés que vous traversez.

Carole Damiani
Directrice de Paris Aide aux Victimes
Pour l'Espace d'Information et d'Accompagnement

CONTACTS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS DU 11^{EME} ARRONDISSEMENT :

Les services du CASVP peuvent apporter une aide aux démarches, une aide d'urgence et un appui sur les questions d'hébergement. Le service est dédié aux particuliers domiciliés dans l'arrondissement.

Le CASVP 11 est joignable au 01 53 36 51 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Adresse : 130, avenue Ledru-Rollin – 75011 PARIS

Dépôt d'une demande de logement : relais Informations Logement et Habitat du 11^{ème}

Sa mission principale est l'inscription et le suivi des dossiers des demandeurs de logement.

Tél : 01 53 27 12 59 / mail : ddct-ma11-rilh@paris.fr

Rendez vous en ligne :

https://teleservices.paris.fr/rdvdlh/jsp/site/Portal.jsp?page=appointment&view=getViewAppointmentCalendar&id_form=40

Mairie du 11^{ème} arrondissement – 12, place Léon Blum 75011

Lundi - Vendredi : 8h30 à 17h et Jeudi : 8h30 à 19h30

Pour toute autre question concernant les services de la Ville de Paris, une adresse mail dédiée est mise en place : DICOM-info-7nemours@paris.fr.

ASSURANCES :

Les assureurs tiennent à témoigner leur solidarité envers les victimes du drame survenu rue de Nemours le 22 juin 2019, et se mobilisent à leurs côtés.

Les victimes de **dommages matériels** sont quant à elles invitées à prendre contact directement avec leur assureur.

DEPOT DE PLAINTE :

- Dommages matériels : Commissariat du 11^{ème}, 12/14, passage Charles Dallery, 75011 Paris
- Dommages corporels : 2^{ème} DPJ, 26, rue Louis Blanc, 75010 Paris

COURRIER (lettres et colis) à destination des sinistrés du n°7 de la rue de Nemours : À retirer au bureau de Poste du 97, boulevard Richard Lenoir dans le 11^{ème} arrondissement (disposition mise en place dès le lendemain de l'incendie).

Horaires d'ouverture du bureau de Poste :

- Du lundi au vendredi de 9h à 20h
- Le samedi de 9h à 13h

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- **Carte nationale d'identité et passeport** : Un protocole a été institué entre la Préfecture de police et la ville de Paris pour faciliter le renouvellement rapide des pièces d'identité et des passeports. Les taxes sur ces deux documents sont supprimées pour les cartes d'identité et sous conditions pour les passeports, pour les victimes de cet incendie. Le point de contact unique est la mairie du 11^e arrondissement, les victimes de l'incendie pouvant se présenter sans rendez-vous.
- **Permis de conduire** : il existe un accueil physique dédié de la PP au 92 boulevard NEY et il est également possible de prendre rendez-vous par téléphone au 3430.
- **Assurance maladie** : La CPAM suit de très près les dossiers des victimes de l'accident, notamment s'agissant de soins à rembourser, de cartes vitales à remplacer, d'arrêts de travail à délivrer ou d'activation du capital décès. Une plateforme est en place et joignable au 3646.

SOINS MEDICO-PSYCHOLOGIQUES

- **Service de psychiatrie - Hôtel Dieu** : 1 parvis Notre-Dame, 4^{ème} – Adultes : Urgences : 01 42 34 84 35 / Consultations : 01 42 34 82 34 – 01 42 34 88 04
- **Service de psychiatrie - Hôpital Tenon** - Adultes : 4 rue de la Chine, 20^{ème} : Urgence et consultations : 01 56 01 71 82
- **Centre de victimologie pour mineurs - Hôpital Trousseau** - 26 rue Dr. Arnold Netter, 12^{ème} – 01 44 73 64 10
- **Centre d'accueil psychiatrique Bastille** - 63 Rue de la Roquette, 75011 Paris – 24/24 - Téléphone : 01 47 00 23 26 (uniquement résidents du 11^{ème})

ASSOCIATIONS :

- **FENVAC** :

La Fenvac est une fédération d'associations composées exclusivement de victimes d'attentats et d'accidents collectifs. Elle compte parmi ses membres des associations de victimes d'attentats et d'accidents collectifs et notamment d'incendies telles que celles des victimes de l'incendie survenue dans un immeuble Avenue Eiffel à Dijon en 1999 ou encore rue Victor-Hugo à Rosny-sous-Bois en 2014. Elle n'intervient que sur ces deux types de drames collectifs et a donc développé une expérience et une spécialisation unique depuis sa création il y a plus de 20 ans. La FENVAC délivre une information individualisée sur les droits et des conseils issus du vécu personnel de ses membres. Les objectifs de la FENVAC sont : l'entraide, la solidarité, la Justice, la prévention et la mémoire.

Contact direct : 01 40 04 96 87 / 07 63 41 93 02 / federation@fenvac.org

- **FRANCE VICTIMES : Pour les victimes résidant en Province :**

La Fédération France Victimes regroupe 130 associations professionnelles d'aide aux victimes (dont Paris Aide aux Victimes) qui interviennent à titre gratuit, dans un cadre confidentiel et officiel (mandat donné par les autorités judiciaires pour apporter aide et soutien aux victimes d'infractions, sur le fondement de l'article 41, *in fine* du CPP). Elles peuvent également intervenir sur saisine directe des personnes victimes, dans le cadre d'une procédure ou en dehors de celle-ci.

Les associations proposent une prise en charge globale et pluridisciplinaire visant à un accompagnement personnalisé tout au long de la procédure, et tant que la victime le souhaite : accueil et écoute de toute personne qui s'estime victime, ainsi que ses proches, information sur les droits, sur les différentes procédures (pénale, indemnitaire...), soutien psychologique, aide sociale dans les démarches, mise en relation avec les partenaires locaux, selon les besoins et attentes des victimes.

France Victimes gère également le **116006** (DOM-TOM ou étranger +33 180 523 376 - 7 jours sur 7 de 9h à 19h, numéro gratuit), mis à disposition des victimes pour une première écoute, une évaluation des besoins et une mise en relation avec l'association d'aide aux victimes la plus proche de leur domicile.